

Communiqué de presse

Centre sportif de Malley: approbation du plan cantonal d'affectation **Un pas de plus vers la réalisation du centre sportif de Malley**

Le plan d'affectation cantonal « Centre sportif de Malley » a été approuvé par la cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE). L'ensemble du périmètre concerné est désormais affecté à la zone d'installations publiques et parapubliques. Cette décision permet à cet important projet, qui accueillera les Jeux olympiques de la jeunesse en 2020, de franchir une nouvelle étape.

La conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du DTE, a approuvé le plan d'affectation cantonal « Centre sportif de Malley » (PAC N°341) après avoir levé les dernières oppositions formulées lors de l'enquête publique.

Ce plan affecte l'ensemble du périmètre du futur centre sportif, soit 33'320 m², en zone d'installations publiques et parapubliques, qui permet l'implantation des équipements sportifs d'importance cantonale et régionale prévus dans le projet (patinoires, piscines, espaces pour le tennis de table et l'escrime). L'approbation de ce plan d'affectation, qui suit de quelques jours la mise à l'enquête publique du projet d'architecture retenu, permet au futur centre sportif de Malley de franchir une nouvelle étape vers sa réalisation.

Pour rappel, le PAC « Centre sportif de Malley » a été mis à l'enquête publique du 2 décembre 2015 au 20 janvier 2016. Il a suscité cinq oppositions, dont une a été retirée. Le Service du développement territorial a veillé à ce que les opposants soient entendus dans le cadre de séances de conciliation.

L'approbation du PAC N°341 ouvre les voies de recours usuelles auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17/05/2016

Renseignements complémentaires : DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14

Pierre Imhof, chef du Service du développement territorial, 021 316 74 44